

Procès-Verbal en date 30/09/2024
AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

Le trente septembre 2024 à 15h,

L'associé de la société *A2SAGRI-EA*, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au *7 BOULEVARD du 8 Mai 1945 16000 Angoulême*, siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Sont présent :

ET TAHRI ANASS, associé unique de la société *A2SAGRI-EA*

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par *ET TAHRI ANASS*, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

La société est dissoute par anticipation à compter du 30/09/2024 pour cause de cessation d'activité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

À compter de cette même date, *ET TAHRI ANASS*, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au *7 BOULEVARD du 8 Mai 1945 16000 Angoulême*, où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le l'associé et président.

Fait en 2 originaux,
À Angouleme
Le 30/09/2024

SIGNATURE de l'Associé

